



© Laurent Mignaux - Meeddat

VÉRIFICATION D'UN PERMIS DE CHASSE LORS D'UNE BATTUE AU GRAND GIBIER.



BERNARD LEULIET, RESPONSABLE FORMATION SÉCURITÉ INTERVENTION À L'ONCFS, EST ÉGALEMENT MONITEUR DE GESTES TECHNIQUES DE TIR. DEPUIS 35 ANS, SON PARCOURS PROFESSIONNEL EST CELUI D'UN AGENT DE TERRAIN CHARGÉ DE LA POLICE, DE LA CHASSE ET DE L'ENVIRONNEMENT.

Armés pour faire face aux conflits

Garde nationale de la chasse et de la faune sauvage

Les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) sont victimes de soixante à soixante-dix agressions annuelles. Si ces chiffres interpellent, il faut cependant ajouter que 90 % des agressions sont réglées par la communication.

On comprend alors pourquoi la formation Techniciens de l'environnement (TE) et Agents techniques de l'environnement (ATE) chargé des missions de police comprend un volet « sécurité intervention ». Celui-ci prend en compte les différentes phases d'approche de la mission de police : le contact, la communication, le contrôle. Un psychologue participe d'ailleurs à cette formation.

L'agressivité à laquelle sont confrontés ces agents s'explique par le fait qu'ils interviennent de jour comme de nuit, le plus souvent en zone rurale, sur des personnes se croyant autorisées à piller le patrimoine faunique ou floristique à l'abri de tous les regards. C'est souvent la frustration, l'impression d'avoir été dénoncé qui fait « monter » la violence. D'ailleurs, six gestes techniques de self-défense ainsi que le tir au revolver sont enseignés aux agents techniques afin qu'ils puissent faire face aux agressions physiques. Les entraînements s'effectuent six fois par an.

Dans ce contexte, l'uniforme apparaît comme un élément indispensable. On a pu constater en effet que le public respecte davantage les agents qui portent correctement et entièrement l'uniforme : celui-ci représente le service public, l'autorité.

Cet aspect du métier ne doit pas omettre un autre volet essentiel : la com-

munication et la pédagogie. Ce n'est pas au moment où la personne verbalisée vit une frustration, qu'il convient de la convaincre de faire des efforts et l'amener à comprendre la nécessité de respecter la réglementation ; cependant, pour être efficace, un agent doit également être un bon pédagogue. Les seules missions de police ne sauraient être suffisantes pour protéger l'environnement.

Aussi, dès que le contexte s'avère favorable, les agents doivent être capables d'expliquer aux personnes l'impact négatif de leurs actes sur la nature. Il s'agit d'une communication importante et délicate.

Pour cela, les agents doivent maîtriser des connaissances relatives à la protection des habitats, des espèces et des ressources. Des formations communes et la mobilité possible entre parcs nationaux, Office national de l'eau et des milieux aquatiques, ONCFS, leur permettent de partager leurs connaissances des milieux naturels. ■

>>> **Mél: bernard.leuliet@oncfs.gouv.fr**

LES ÉCOGARDES DU VERDON À LA RENCONTRE DU PUBLIC.

de telle sorte que les individus concernés par mon intervention comprennent, acceptent et s'approprient l'information donnée.

Expliquer est le maître mot. Patience, diplomatie, recul, mesure, psychologie... sont les outils. Compréhension, acceptation, appropriation de l'information par le public sont les buts recherchés.

Pour les récalcitrants (5% des cas), les écocardes font le relais auprès des agents de contrôle, à savoir les gendarmes, gardes de l'ONF, de l'ONCFS ou encore la police rurale. ■

>>> **Mél: rbatisse@parcduverdon.fr**



© Renaud Batisse

1. Le commissionnement est une délégation administrative qui permet à un agent de rechercher et de constater les infractions (donc de verbaliser), dans un domaine de compétence déterminé (faune, flore par exemple...) et avec une compétence territoriale délimitée.